

---

## Signatures du président et des secrétaires, lors de la séance extraordinaire du 1er messidor an II (19 juin 1794) au soir

Pierre Antoine Laloy, Marie Pierre Adrien Francastel, Jean-Baptiste Carrier, Gaspard Jean Joseph Lesage-Senault, Jean-Jacques Régis de Cambacérès, Philippe Constant Joseph Briez, Jean baptiste Michaud

---

### Citer ce document / Cite this document :

Laloy Pierre Antoine, Francastel Marie Pierre Adrien, Carrier Jean-Baptiste, Lesage-Senault Gaspard Jean Joseph, Cambacérès Jean-Jacques Régis de, Briez Philippe Constant Joseph, Michaud Jean baptiste. Signatures du président et des secrétaires, lors de la séance extraordinaire du 1er messidor an II (19 juin 1794) au soir. In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 32;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_24886\\_t1\\_0032\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24886_t1_0032_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> Messidor (soir)

---

La séance est ouverte à sept heures et demie. Un secrétaire procède à l'appel nominal pour la nomination d'un nouveau président. La presque'unanimité des suffrages se réunit en faveur d'Elie Lacoste, qui est proclamé président aux applaudissemens de tous ses collègues, et de tous les citoyens et citoyennes qui occupent les tribunes.

Le même secrétaire fait un second appel nominal pour la nomination de trois nouveaux secrétaires. Il en résulte que Thurreau, Lacombe-Saint-Michel et Bordas ont la majorité des voix, et que Merlino, Cordier et Besson sont les candidats qui réunissent ensuite le

plus de suffrages. Le président proclame les trois premiers pour secrétaires; les seconds pour suppléans, et lève la séance (1).

*Signé, P. A. Laloy, ex-Président; Michaud, Francastel, Carrier, Lesage-Senault, Cambacérés, Briez, Secrétaires.*

(1) P.V., XL, 29. Mon., XXI, 21; *Ann. patr.*, n° DXXXVI; *J.S.-Culottes*, n° 491; *J. Fr.*, n° 634; *C.Eg.*, n° 671; *Audit. nat.*, n° 635; *J. Perlet*, n° 636; *Rép.*, n° 183; *Ann. R.F.*, n° 203; *J. Paris*, n° 537; *Mess. Soir*, n° 671; *F.S.P.*, n° 351; *M.U.*, XLI, 40; *Débats*, n° 638; *J. Sablier*, n° 1389; *J. Lois*, n° 630.